



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 22 février 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 4202-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 4200-2018 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (MODIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES)

À titre informatif, le règlement sur les permis et certificats vise notamment à fixer les modalités d'émission des permis et certificats requis dans le cadre de l'administration des règlements d'urbanisme.

Le règlement numéro 4202-2022 modifie le règlement sur les permis et certificats afin notamment :

- D'apporter des corrections et des précisions au niveau du libellé des certaines dispositions;
- De mentionner les devoirs du fonctionnaire au niveau de la transmission d'informations requises par la Loi;
- D'ajouter un délai maximum de traitement de 30 jours lorsqu'une demande de permis ou certificat est complète;
- D'ajouter des dispositions relatives aux certificats annuels de résidence intergénérationnelles;
- De préciser les cas où un plan d'arpenteur-géomètre est requis;
- D'établir les documents et informations requis dans le cadre d'une demande de permis d'un ouvrage de prélèvement des eaux souterraines;
- Réviser les documents et informations requis dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation pour une enseigne, pour des opérations de remblai et de déblai ainsi que pour le déplacement d'une construction.

Ce règlement est en vigueur en date d'aujourd'hui conformément à la Loi et est disponible pour consultation en communiquant au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au: amenagement@sjlm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 23 février 2022

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi en affichant une copie au bureau municipal et au 20, rue Principale, entre 8h00 et 22h00, le 23 février 2022.

Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière